

**N°2023-01**

Objet de la délibération :

FINANCES / Prise d'acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2023.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 27/03/23

Et de sa publication, le 27/03/23

Le Président



**VOTE :**

**Votants : 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**VOTE À L'UNANIMITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA  
COMMUNE DE  
SAINT MATHIEU DE TREVIERS**

**14 Mars 2023**

**L'An Deux Mil Vingt Trois**

et le **quatorzième** jour du mois de **mars** à **19h00**

à Saint Mathieu de Trévières le Centre Communal d'action Sociale de la Commune, convoqué le huit mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ**, **Le Président.**

**Membres présents :**

M. Jérôme LOPEZ - Mme Palma PERRONE VASSALO - Mme Marguerite BERARD - M. Rémi GERBAUD - Mme Aurélie GIBERT - M. Michel DELCASSE - M. Philippe CHAVERNAC.

**Membres représentés :**

Mme Marianne SARDOIS donne pouvoir à M. Philippe CHAVERNAC

**Membres excusés :**

Mme Valérie SAGUY - Mme Cécile COMELLI

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312-1,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale, notamment son article 10 ;

Considérant l'envoi du Rapport d'Orientations Budgétaires et le débat à tenir par les membres du Conseil d'Administration,

Considérant les orientations budgétaires de l'établissement public présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé

En conséquence, il est proposé aux administrateurs :

- ✓ **De prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 tel que ci-annexé.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote, les administrateurs du C.C.A.S., décident à l'UNANIMITE**

- ✓ **De prendre acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 tel que ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Publié sur le site internet  
de la commune le 28/3/2023

Jérôme LOPEZ,  
Président du Centre Communal  
d'Action Sociale



Le Président du CCAS  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour  
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,  
Sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023



2023

# CCAS

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Conseil d'administration du 14/03/2023

VILLE DE  
SAINT MATHIEU  
DE TREVIER

Accusé de réception en préfecture  
034-21340276 - 20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de l'émission : 27/03/2023  
Date de l'acceptation : 27/03/2023



**CCAS**  
Centre Communal d'Action Sociale

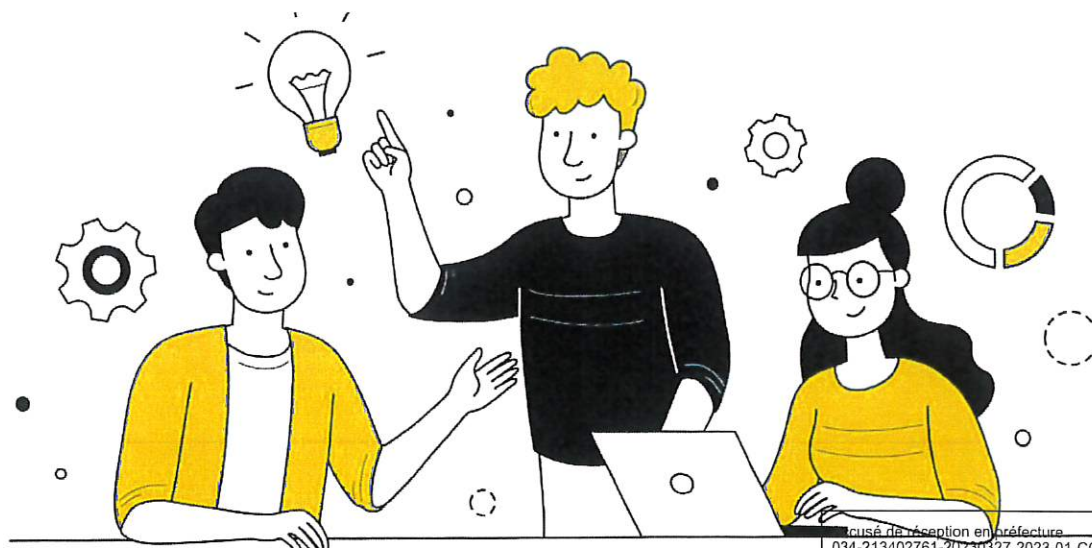
# Préambule

## Rappel des objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Le rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, ainsi que, le cas échéant, sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport annexé précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année.



Ce document a été enregistré en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Contexte de crise

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent la loi de finances initiale pour 2023. Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et sur une inflation de 4,2 % en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5 % du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.

Le budget national 2023 poursuit ou instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

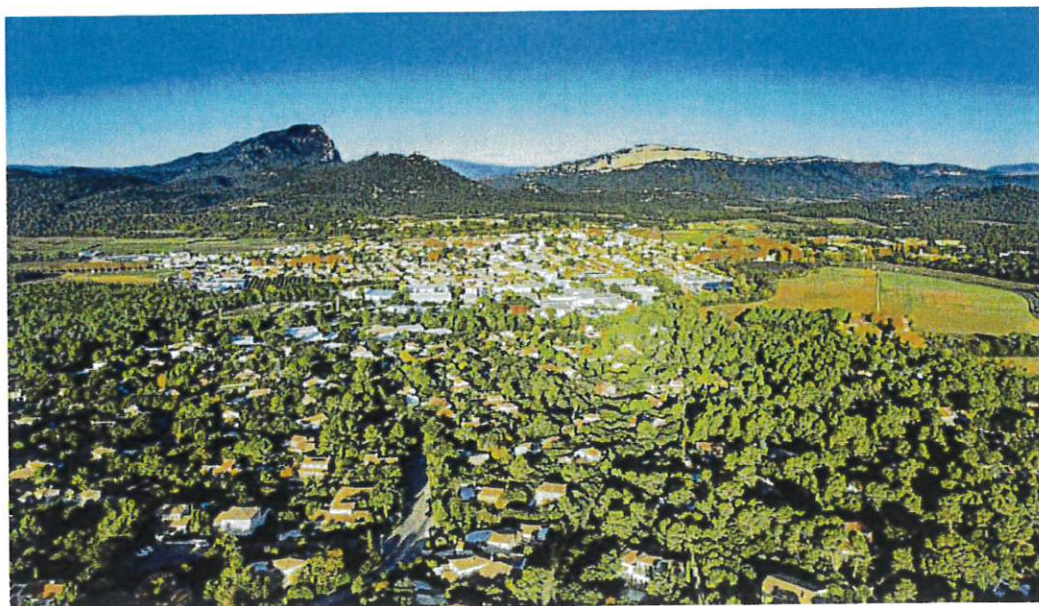
- Les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est plafonnée.
- Les très petites entreprises (TPE), et sous certaines conditions les plus petites communes sont également éligibles au bouclier tarifaire.
- Une indemnité carburant pour les travailleurs.
- Le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation.
  - le relèvement à 3 500 euros par enfant à charge du plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'un enfant de moins de six ans (contre 2 300 euros jusqu'ici) ;
  - l'extension de la demi-part fiscale supplémentaire à toutes les veuves d'anciens combattants.

■ Les mesures pour l'emploi et les entreprises  
Pour atteindre un million d'entrées en alternance d'ici 2027, France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficie d'un financement exceptionnel de deux milliards d'euros. De nouveaux crédits sont ouverts pour assurer le maintien en emploi des salariés. Ce budget doit permettre également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi.

■ Les mesures écologiques  
L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi. Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité est renforcé et le dispositif MaPrimeRénov' est davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes. Les PME bénéficient également d'un crédit d'impôt pour leurs dépenses 2023-2024 de rénovation énergétique.

Le verdissement du parc automobile est soutenu, notamment pour lancer mi-2023 le nouveau dispositif de leasing social (location de voiture électrique à 100 euros par mois pour les foyers modestes). Un fonds de 250 millions d'euros finance le plan vélo, annoncé en septembre 2022. Sur amendement des sénateurs, le crédit d'impôt en faveur des bornes de recharge électrique privées est prolongé jusqu'à fin 2025.

## Saint Mathieu de Trévières



Niché au pied du Château de Montferrand, le village bénéficie d'un environnement d'exception, avec vue sur l'Hortus et le Pic Saint Loup.

La commune fait partie des 36 communes qui composent la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, dont le territoire compte 49 251 habitants (2020).

De par ses nombreuses infrastructures (collège, écoles, crèches, commerces...) et la multitude de ses services de proximité, Saint Mathieu de Trévières constitue le centre névralgique du territoire du Grand Pic Saint-Loup.

La commune a été désignée « Bourg Centre » par la Région Occitanie. Elle bénéficie à ce titre d'un accompagnement dans la mise en œuvre de ses projets de développement et de valorisation.

# Les aides au service des Tréviésois

## Aide alimentaire

L'aide alimentaire « Les paniers solidaires » offre des colis alimentaires, d'hygiène et d'entretien à des personnes en grandes difficultés financières.



Les produits non périssables et d'hygiène proviennent des dons de la collecte annuelle organisée en partenariat avec la Banque alimentaire de l'Hérault, et du concert solidaire Gospel proposé par la communauté protestante, la chorale « Les voix sans chaîne », le quartet Negro Spiritual. 4774 (2) g.

L'achat de produits frais est effectué chaque semaine par le CCAS auprès de la Banque Alimentaire de l'Hérault à des tarifs solidaires.

Le CCAS effectue également des achats complémentaires pour les besoins spécifiques des familles (couches et produits pour les bébés, aliments pour les personnes ayant des régimes particuliers liés à la santé).

La distribution est assurée tous les mercredis grâce à une équipe de 14 bénévoles et un agent mis à disposition du CCAS à mi-temps, ainsi qu'un agent des services techniques qui effectue la logistique avec la Banque alimentaire.

# Composition du CCAS

Le CCAS est présidé de plein droit par le Maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

## **Président**

M. Jérôme LOPEZ, Maire

## **Vice-présidente**

Mme Palma PERRONE VASSALO,  
Adjointe au Maire déléguée à la Solidarité, à la Famille et aux Séniors

Mme Marguerite BERARD, Conseillère municipale  
M. Rémi GERBAUD, Conseiller municipal  
Mme Cécile COMELLI, Conseillère municipale

Mme Aurélie GIBERT, représentante de l'association de  
l'Union départementale des associations familiales

M. Michel DELCASSE, représentant d'une association  
de retraités et de personnes âgées de la commune

Mme Marianne SARDOIS, au titre des personnes participant à des actions de  
prévention, d'animation et de développement social dans la commune

M. Philippe CHAVERNAC, au titre des personnes participant à des  
associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les  
exclusions

Mme Valérie SAGUY, au titre des personnes qualifiées dans le domaine des  
personnes en situation de handicap.

# Présentation du CCAS

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un Établissement Public Administratif Communal qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune (art.L123-5 et L123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)), en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.**

Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte qui relève du droit public.

Le CCAS a des compétences obligatoires. Il doit procéder à la domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec la commune, constituer et tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale et analyser annuellement les besoins sociaux de l'ensemble de la population dans la commune.

Toutes les autres compétences et services relèvent de la volonté politique d'animer et développer cette action. Dans ce cadre, le CCAS coopère avec les autres institutions et associations du village dans un esprit de coordination et de complémentarité dans le but premier d'assurer de bonnes conditions de vie aux Tréviésois.

Par ses démarches et cette multitude de dispositifs mis en place, le CCAS a voulu apporter des réponses de qualité en matière de prise en charge, de sécurité, de suivi, de confort et d'écoute. Il contribue à apporter une meilleure qualité de vie, aux administrés, quelque soit leur l'âge, leur situation de handicap ou de précarité. Il attribue des aides, mène des actions en faveur des familles, des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap.

Le CCAS a également pour mission la gestion de la demande de logement social.

## La démographie

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Le dernier recensement sur la commune a été effectué en 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune compte 4 989 habitants (source INSEEE). *4 989*



## Distribution de colis alimentaires pour l'année 2022

(Source : Banque alimentaire de l'Hérault)

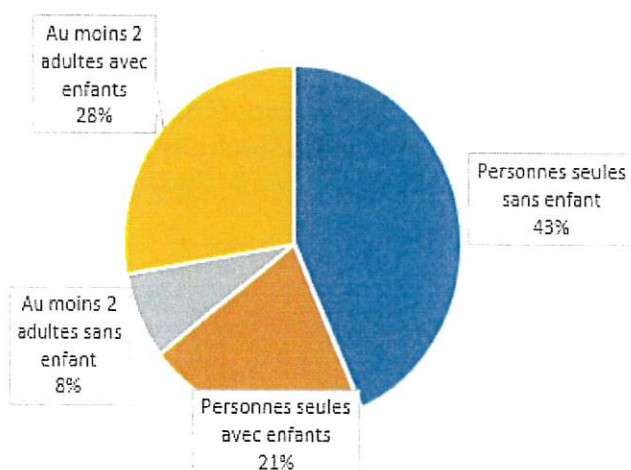
Indicateurs 2022 (source : Banque Alimentaire de l'Hérault)

	Volumes distribués (kg)	Nombre de colis délivrés (moyenne)	Nombres de personnes aidés	Nombres de passages bénéficiaires
1 <sup>er</sup> trimestre	1 010	22	54	532
2 <sup>e</sup> trimestre	2 038	28	68	724
3 <sup>e</sup> trimestre	1 498	27	60	534
4 <sup>e</sup> trimestre	1 831	22	40	435
Total	6 378	99	222	2 225

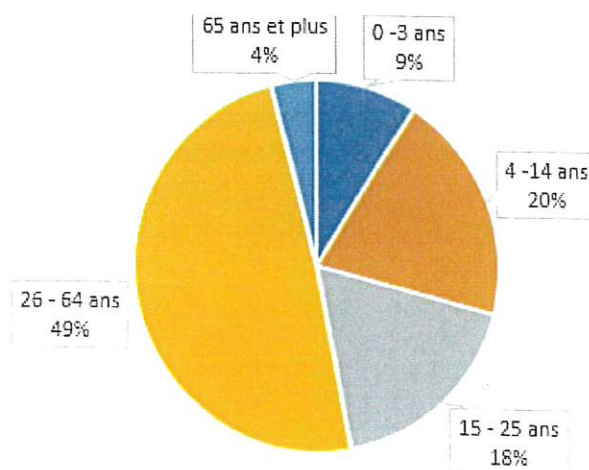
	0 à 3 ans	4 à 14 ans	15 à 25 ans	26 à 64 ans	65 ans et plus
Bénéficiaires Ventilation par âge	8	18	16	43	4

	Féminin	Masculin
Bénéficiaires Ventilation par sexe	39	50

### Composition des foyers des bénéficiaires



### Âge des bénéficiaires



Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Autres types d'aides

- **Aide à la prise en charge de factures** liées au logement (impayés de loyer, assurance habitation, énergie...).
- **Aide à la mobilité** en partenariat avec la Mission Locale. Un dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une aide de 200€ pour financer une partie de leur permis de conduire. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer une activité d'intérêt collectif au profit de la commune sur deux journées. En 2022, 6 jeunes ont bénéficié de cette action.
- **Aide aux frais de garde d'enfants** (accueil périscolaire, restauration scolaire).
- **Aide aux frais d'obsèques.**
- **Aide à l'accès au sport, à la culture et aux loisirs** : partenariat avec des associations sportives et culturelles de la commune (Le Foyer Rural et l'association VELO-VTT Club) pour les enfants jusqu'à 16 ans/ adhésion gratuite à la Médiathèque municipale Jean Arnal pour les moins de 21 ans.
- **Aide à la réussite scolaire** : ateliers « aide aux devoirs » pour accompagner les enfants du primaire au lycée. L'atelier a accompagné huit familles de Saint Mathieu de Tréviéris tout au long de l'année. Six collégiens et deux enfants d'élémentaire ont bénéficié de cet accompagnement.
- **Bon de coiffure** offert par trimestre aux adultes bénéficiaires des paniers solidaires ainsi qu'aux réfugiés ukrainiens.
- **Chèques cadeaux** donnés à l'occasion de Noël aux enfants de moins de 12 ans des familles bénéficiaires de l'aide alimentaire.

**Ces aides sont modulées en fonction des ressources, de la composition des familles. Pour demander ces aides, les Tréviésois peuvent télécharger et remplir un dossier à transmettre au CCAS qui examinera la demande au regard des conditions d'attribution.**



Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Favoriser le lien social Animations pour les personnes âgées/isolées

- **Une croisière sur le Canal du Midi** sur deux journées : **196 personnes ont participé à ces sorties.**



- **Des animations dans le cadre de la Semaine Bleue**, semaine nationale des personnes retraitées et des personnes âgées, du 3 au 9 octobre 2022 à la Médiathèque municipale Jean Arnal.

- Conférence avec Séverine Mosson, psychologue clinicienne sur « l'accompagnement psychologique quand on vieillit ».
- Projection du film « La tête en friche » réalisé par Jean Becker, avec Gérard Depardieu, Gisèle Casadesus et Maurane.
- Projection-débat « Aidant, aidé : corps à cœur engagé », film documentaire, photographique et sonore de Pauline Orain et Sarah Desteuque. L'association « Nos Mémoires Vives » a tendu le micro à une quinzaine d'aidants et d'aidés afin qu'ils partagent leurs réalités et vérités sur une thématique mal connue du grand public.



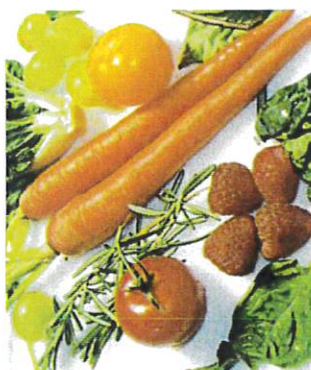
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Renforcer le lien et la mixité sociale

### Ateliers Sophrologie (à partir de 14 ans)

Hélène ANDRÉ, thérapeute, anime ces séances. Un moment de bien-être physique et mental. Synthèse des techniques orientales de méditation, de yoga et de relaxation, la sophrologie développe la conscience de façon à harmoniser le corps et l'esprit, en chassant les peurs et les angoisses.

**Deux ateliers par semaine ont lieu à la salle des associations.**



### Ateliers nutrition (ouvert à tous)

Ateliers interactifs autour de la cuisine et de la nutrition animés par Corinne DUCASSOU, Diététicienne Nutritionniste. Des thèmes divers y sont abordés (booster son immunité, comment moins saler, préserver son capital osseux...) et une mise en pratique autour d'un atelier culinaire est proposée mensuellement.

**Une dizaine de Tréviésois suivent ces ateliers.**

### Ateliers « mémoire et créativité » (ouvert aux séniors)

Ils ont pour but de maintenir les liens sociaux, l'acuité intellectuelle et la dextérité manuelle. Les ateliers « Mémoire et Créativité » animés par Muriel MANGEL, ont débuté le 7 septembre dernier, au rythme d'un atelier par semaine, en alternant les ateliers mémoire et les ateliers créativité. La moyenne d'âge est de 75 ans, chacun des participants a trouvé sa place et l'ambiance du groupe est très sympathique. **Ces ateliers sont suivis par 14 habitants de la commune.**



Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Collecte nationale alimentaire

Organisée en partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Hérault du 25 au 27 novembre 2022, la collecte a permis de récolter 3 259.83 kg de dons. Cette collecte a pu être menée à bien grâce à l'implication des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Mathieu de Trévières, des associations locales, de bénévoles, ainsi que des élus de l'équipe municipale.



## La pizza solidaire

Denise Jeannou et Philippe Igual, propriétaires de la pizzeria « Phil'Pizza » donnent la possibilité à leurs clients d'offrir leurs points fidélités aux bénéficiaires des Paniers Solidaires. Ces derniers peuvent anonymement ainsi profiter d'un repas qui sort de l'ordinaire, en se rendant à la pizzeria ou en emportant leur pizza à domicile.

## LA PIZZA DU CŒUR

### 227 pizzas offertes en 2022

<b>DEC 2021</b>	<b>21 Pizzas</b>	<b>JUILLET</b>	
<b>JANVIER</b>	<b>17 Pizzas</b>	<b>AOUT</b>	<b>28 Pizzas</b>
<b>FEVRIER</b>	<b>28 Pizzas</b>	<b>SEPTEMBRE</b>	
<b>MARS</b>		<b>OCTOBRE</b>	<b>33 Pizzas</b>
<b>AVRIL</b>	<b>38 Pizzas</b>	<b>NOVEMBRE</b>	
<b>MAI</b>		<b>DECEMBRE</b>	<b>38 Pizzas</b>
<b>JUIN</b>	<b>24 Pizzas</b>		

Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Accès à la santé et aux soins

### ▪ Mutuelle communale

Le simple accès aux soins est devenu pour certains administrés très compliqué d'un point de vue financier. Pour répondre à cette préoccupation sociale, la Mutuelle Familiale de l'Île de France (MFIF) propose Santé Commune, une garantie complète et accessible à tous. Issue d'une démarche solidaire et intergénérationnelle, cette garantie est sans limite d'âge, sans questionnaire médical. Une cotisation mutualisée, des renforts si besoin... de quoi redonner à chacun la possibilité d'un accès aux soins primordial à leur santé. La mise en œuvre de cette démarche publique et sociale se matérialise par une simple convention de partenariat, sans aucun engagement financier, entre le CCAS et la MFIF.

### ▪ Registre communal d'alerte et de protection des populations en cas de crise exceptionnelle

Les personnes âgées et les personnes à risque qui le souhaitent sont invitées à venir s'inscrire sur un registre en mairie afin de bénéficier de conseils ou d'assistance en cas de canicule et événements exceptionnels. En cas de fortes chaleurs, les personnes peuvent par exemple être contactées par le CCAS qui prendra de leurs nouvelles, et les invitera à venir se rafraîchir dans les salles climatisées de la mairie et de la Médiathèque.



Ne restez pas  
seul face à la  
**CANICULE**  
Faites-vous connaître !

## Soutien à l'Ukraine

Au même titre que les Tréviésois qui bénéficient de l'aide alimentaire, le CCAS a apporté son aide depuis le mois de mars aux 6 familles de réfugiés Ukrainiens, hébergées dans des familles de Saint Mathieu de Tréviérs. Ils ont pu profiter tout l'été de la piscine intercommunale grâce à l'achat de 200 entrées par le CCAS.



Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Perspectives 2023

Dans un contexte national socialement dégradé et un accroissement des inégalités sociales fortement accrues du fait de la crise sanitaire, le CCAS de la commune de Saint Mathieu de Tréviéris projettera à nouveau en 2023 son action vers les Tréviérisois les plus en difficultés pour toujours favoriser le lien social et l'aide aux plus démunis.

À ce titre, les perspectives s'orienteront tout d'abord vers un maintien des actions menées en 2022, en direction des séniors et des familles.

Le CCAS poursuivra son action par la prise en charge financière de certaines activités : accompagnement financier pour les jeunes tréviérisois qui souhaitent passer le permis de conduire, aides aux devoirs ou encore aux activités culturelles et sportives.

L'accès aux droits sera maintenu par la domiciliation des personnes sans domicile stable, afin de leur fournir une adresse et leur permettre ainsi de faire les démarches auprès des organismes sociaux.

En 2023, le CCAS s'engagera de façon encore plus prégnante auprès des habitants, notamment par la mise en place d'un nouveau service de Transport à la demande, service qui sera déployé durant le premier semestre et qui viendra compléter l'offre de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. Ce service permettra aux personnes valides rencontrant des difficultés de transport d'être véhiculées pour faire une course ou se rendre à un rendez-vous médical.

La tenue du registre communal d'alerte et de protection des populations en cas de crise exceptionnelle est essentielle. En effet, le Maire a l'obligation d'établir un document nominatif des personnes du fait de leur âge ou de leur état de santé (article L.121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles) au cas où une situation d'urgence est déclarée par les représentants de l'État (grand froid, tempête, inondation, coupure d'électricité, canicule, etc.). L'objectif de ce recueil est de pouvoir faciliter la diffusion d'information et l'assistance aux personnes résidant à leur domicile et qui pourraient être en situation de danger. Toute personne se sentant concernée pourra s'inscrire en 2023.

Les paniers solidaires, qui proposent une aide alimentaire aux personnes et familles les plus défavorisées, seront reconduits avec pour ambition d'accueillir les bénéficiaires dans les meilleures conditions possibles. Cette action s'inscrit dans une perspective de progression des demandes qui nécessite une recherche continue de fournisseurs de denrées, commerçants ou particuliers.

En complément de l'aide alimentaire, un projet de boutique éphémère est prévu pour permettre aux Tréviérisois de se vêtir ou chiner des objets du quotidien. Une étude de faisabilité sera lancée dans le courant du second semestre.

L'année 2023 permettra également de déployer un ensemble d'animations, de sorties et de manifestations à destination des séniors tréviérisois dans le but de « bien vieillir » tout en proposant des actions de prévention visant à lutter contre l'isolement. Ainsi, aux manifestations festives annuelles (repas des aînés et sorties) s'adjoindront d'autres activités telles que les ateliers nutrition, de mémoire ou de sophrologie ou encore la semaine bleue.

L'engagement humain constant des agents du CCAS est tourné vers ces perspectives et à l'écoute des besoins que les habitants de la commune peuvent formuler.

Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

## Le budget

### FONCTIONNEMENT

#### *Evolution des dépenses de fonctionnement*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitres	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
011 - Charges à caractère général	58 751,84 €	47 201,45 €	31 713,63 €
012 - charges de personnel	21 620,00 €	17 702,00 €	17 702,00 €
042 - Opérations d'ordres	0,00 €	162,79 €	162,79 €
65 - Autres charges de gestion courante	12 060,00 €	10 305,00 €	8 920,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 831,84 €</b>	<b>75 371,24 €</b>	<b>58 498,42 €</b>

#### *Evolution des recettes de fonctionnement*

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitres	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
002 - Excédent de fonctionnement	33 731,84 €	35 291,24 €	25 478,42 €
70 - Produits des services	0,00 €	80,00 €	20,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	60 000,00 €	40 000,00 €	33 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 831,84 €</b>	<b>75 371,24 €</b>	<b>58 498,42 €</b>

*Les recettes comprennent la subvention communale d'un montant de 33 000 € et le résultat de fonctionnement d'un montant de 25 478,42 €.*

## Le budget

### INVESTISSEMENT

#### Évolution des dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
21 - Immobilisations corporelles	3 500,00 €	2 034,87 €	2 197,66 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>2 034,87 €</b>	<b>2 197,66 €</b>

Les dépenses d'investissement permettront au CCAS de faire des aménagements afin d'améliorer leur local.

#### Évolution des recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		1 872,08 €	2 034,87 €
040 - Opérations d'ordre de transfert		162,79 €	162,79 €
1068 - Excédent de fonctionnement	3 500,00 €		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 500,00 €</b>	<b>2 034,87 €</b>	<b>2 197,66 €</b>

Les recettes d'investissement sont composées du résultat d'investissement 2022 ainsi que de l'amortissement de l'immobilisation acquise en 2022.  
Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours et n'aura pas recours à l'emprunt en 2023.

F. 1000000000

1000000000

1000000000

Accusé de réception en préfecture  
034-213402761-20230327-2023-01-CCAS-DE  
Date de télétransmission : 27/03/2023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023